

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1237

21 mai 2008

SOMMAIRE

AERIUM Properties 1 S.à r.l.	59339	LEI BS S.à r.l.	59346
Agat Re	59346	Lobster Holding S.à r.l.	59342
Allco Solar Energy (Luxembourg) no 1 S.à r.l.	59357	Lomold License Holdings Luxembourg Sàrl	59358
Alpha Investimenti Sicav	59345	Lorfinance S.A.	59356
ALPHARMA (Luxembourg) S.à r.l.	59332	Lux-Billard, s.à r.l.	59365
Anglo Coal Xiwan Project S.A.	59351	Lux Signalisation S.à r.l.	59374
Anista S.à r.l.	59344	Lux Signalisation S.à r.l.	59375
Blast S. à r.l.	59343	Midmac Holding Corporation S.A.	59342
Celltech Limited	59351	Novamex - Promotion Industrielle et Financière S.A.	59332
Coiflux S.à r.l.	59352	Oesling Invest	59347
Comit Luxembourg S.à r.l.	59373	Pan Asia Special Opportunities Fund	59345
Crédit Agricole Luxembourg Conseil	59330	Pontoon Luxco S.à r.l.	59358
Crucible S.A.	59351	Property Leasing SA	59344
Daw S.A.	59376	Recem S.A.	59345
Dematic Holding S.à r.l.	59366	Royalpart S.A.	59366
Ernest Hermes S.A.	59365	Royalpart S.A.	59374
Euler Hermes Ré	59346	Royalpart S.A.	59374
Europe Invest & Associés	59338	Royalpart S.A.	59375
F.B.W. S.à r.l.	59375	Royalpart S.A.	59374
F.B.W. S.à r.l.	59376	Saltri S.à r.l.	59357
Financière de Hotton S.à r.l.	59344	Scandinavian Bullet S.à r.l.	59339
Financière des Bergues S.A.	59375	Shipping Lux S.à r.l.	59365
Garret Holding S.A.	59345	S.M.L. Automobilhandel S.à r.l.	59376
Gefilux S.A.	59357	Sorelu S.A.	59336
Goethestrasse Immobilien A.G.	59356	Stratinvest Insurance S.A.	59347
Graphik und Print-Gap A.G.	59343	T2 S.à r.l.	59336
Heralux	59343	Terbasin S.A.	59366
hop communication sàrl	59344	Triton Masterluxco 2 S.à r.l.	59339
Icipu S.A.	59335	Valve Luxco S.à r.l.	59347
Invista Real Estate Opportunity Fund Witney S.à r.l.	59336	Vattenfall Reinsurance S.A.	59346
KLC Holdings S.A.	59343	VCM Investment III S.A.	59352
LBPOL IV (Lux) S.à r.l.	59330		

LBPOL IV (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.100,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.170.

—
EXTRAIT

En date du 18 décembre 2007, l'associé unique de la Société LBREP II Europe Holdings S.à r.l. a transféré son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

En date du 24 janvier 2008, LBREP II Europe Holdings S.à r.l. a changé sa dénomination en LBREP II Europe S.à r.l., SICAR.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2008.

Pour extrait conforme

LPOL IV (Lux) S.à r.l.

Benoit Bauduin / Michael Tsoulies

Category A Manager / Category B Manager

Référence de publication: 2008057041/8223/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07062. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

CAL Conseil, Crédit Agricole Luxembourg Conseil, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 81.933.

—

L'an deux mil huit, le trente-et-un mars.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL en abrégé: CAL CONSEIL, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 81.933,

constituée sous la dénomination de CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ CONSEIL, aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 07 mai 2001, publié au Mémorial C, numéro 1068 du 27 novembre 2001

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 juin 2007, publié au Mémorial C, numéro 1711 du 13 août 2007.

La séance est ouverte à 17.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) ACTIONS sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de DOUZE MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (€ 12.500.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. Objet social.

4-1 La société est un professionnel du secteur financier régi par la loi modifiée du 05 avril 1993 relative au secteur financier.

4-2 La société a pour objet la domiciliation de sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la constitution et la gestion de celles-ci dans l'intérêt de tiers conformément aux articles 29 et 29-5 de ladite loi du 05 avril 1993.

Elle peut aussi, dans le cadre d'un mandat qui lui est confié par sa clientèle, faire domicilier, constituer ou gérer ces sociétés par des tiers. Elle peut également prendre des participations dans ces sociétés, pour compte propre ou en qualité de commissionnaire.

4-3 La société a pour objet de fournir des recommandations personnalisées en ce qui concerne les transactions sur des instruments financiers conformément à l'article 24 de ladite loi du 5 avril 1993.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques se rapportant aux activités de conseiller en investissement dans le sens le plus large autorisé par la législation luxembourgeoise relative aux professionnels du secteur financier y inclus les services auxiliaires n° 3 et n° 5 de l'annexe II, section C de ladite loi du 5 avril 1993.

4-4 La société a pour objet l'organisation et la structuration de tous investissements ou placements financiers ou commerciaux, tant pour elle-même que pour toutes personnes physiques ou pour toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que pour les trusts, fiducies, fondations ou autres entités de droit luxembourgeois ou étranger, y inclus la consolidation de leurs comptes et l'analyse des risques de leur portefeuille ainsi que les conseils en matière de politique d'investissement sur base consolidée.

Elle peut aussi agir comme intermédiaire pour la négociation de crédits bancaires, de mandats de gestion de fortunes, d'opérations de titrisation et autres opérations financières.

Elle a également pour objet l'exécution de toutes opérations d'ingénierie financière.

4-5 La société est habilitée à exercer des opérations pour compte de tiers à titre fiduciaire au sens de la loi du 27 juillet 2003 portant approbation de la Convention de La Haye du 1^{er} juillet 1985 relative à la loi applicable au trust et à sa reconnaissance; portant nouvelle réglementation des contrats fiduciaires et modifiant la loi du 25 septembre 1905 sur la transcription des droits réels immobiliers.

4-6 La société peut prendre des participations dans des sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales ou industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

L'assemblée des actionnaires, réunissant tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, a délibéré et pris par vote séparé et unanime la décision suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article quatre (4) des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. Objet social.

4-1 La société est un professionnel du secteur financier régi par la loi modifiée du 05 avril 1993 relative au secteur financier.

4-2 La société a pour objet la domiciliation de sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la constitution et la gestion de celles-ci dans l'intérêt de tiers conformément aux articles 29 et 29-5 de ladite loi du 05 avril 1993.

Elle peut aussi, dans le cadre d'un mandat qui lui est confié par sa clientèle, faire domicilier, constituer ou gérer ces sociétés par des tiers. Elle peut également prendre des participations dans ces sociétés, pour compte propre ou en qualité de commissionnaire.

4-3 La société a pour objet de fournir des recommandations personnalisées en ce qui concerne les transactions sur des instruments financiers conformément à l'article 24 de ladite loi du 5 avril 1993.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques se rapportant aux activités de conseiller en investissement dans le sens le plus large autorisé par la législation luxembourgeoise relative aux professionnels du secteur financier y inclus les services auxiliaires n° 3 et n° 5 de l'annexe II, section C de ladite loi du 5 avril 1993.

4-4 La société a pour objet l'organisation et la structuration de tous investissements ou placements financiers ou commerciaux, tant pour elle-même que pour toutes personnes physiques ou pour toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que pour les trusts, fiducies, fondations ou autres entités de droit luxembourgeois ou étranger, y inclus la consolidation de leurs comptes et l'analyse des risques de leur portefeuille ainsi que les conseils en matière de politique d'investissement sur base consolidée.

Elle peut aussi agir comme intermédiaire pour la négociation de crédits bancaires, de mandats de gestion de fortunes, d'opérations de titrisation et autres opérations financières.

Elle a également pour objet l'exécution de toutes opérations d'ingénierie financière.

4-5 La société est habilitée à exercer des opérations pour compte de tiers à titre fiduciaire au sens de la loi, du 27 juillet 2003 portant approbation de la Convention de La Haye du 1^{er} juillet 1985 relative à la loi applicable au trust et à sa reconnaissance; portant nouvelle réglementation des contrats fiduciaires et modifiant la loi du 25 septembre 1905 sur la transcription des droits réels immobiliers.

4-6 La société peut prendre des participations dans des sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales ou industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 10 Avril 2008, Relation: EAC/2008/4818. — Reçu douze euros 12, -€.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 avril 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008056927/219/104.

(080063432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Novamex - Promotion Industrielle et Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 71.475.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 3 juillet 2007

- le mandat d'administrateurs de Mr Claudio VIDOLI-MANZINI, résidant à 3, Via Blaestra, CH-Lugano, Suisse, Mr Giancarlo MASCIONI, résidant à 5, Via Pola, Ancona, Italie, ainsi que Mr Luigi COGLIATI, résidant à Nova Milanese, 9, Via Novara, est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Certifié sincère et conforme

Pour NOVAMEX, PROMOTION INDUSTRIELLE ET FINANCIERE S.A

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008057179/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08585. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

ALPHARMA (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.123.

In the year two thousand and eight, on the thirty first day of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

"ALPHARMA BERMUDA GP", a partnership duly incorporated and existing under the laws of Bermuda, with its registered office at Chancery Hall, 52, Reid Street, Hamilton HM 12, Bermuda,

represented by Mr Raphaël ROZANSKI, maître en droit, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "ALPHARMA (LUXEMBOURG), S.à r.l.", having its registered office in L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, R.C.S. Luxembourg B 67123, incorporated by deed of Maître Gérard LECUIT, notary then residing in Hesperange (Grand Duchy of Luxembourg) and now in Luxembourg, on November 6, 1998, published in the Mémorial C number 53 of January 29, 1999, and whose articles of association have been amended by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on July 12, 2000, published in the Mémorial C number 90 of February 7, 2001, and by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch (Grand-Duchy of Luxembourg) and now in Luxembourg, on March 18, 2004, published in the Memorial C number 585 of June 8, 2004,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The appearing party decides to amend article 8 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 8.** The company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they constitute a board, composed of manager(s) of the category A and manager (s) of the category B. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager or as the case may be the board of managers has the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

In case of a single manager, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The manager or as the case may be the board of managers may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers."

Second resolution

The appearing party decides to amend article 9 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 9.** The company's financial year runs from the first day of January to the last day of December of each year."

Third resolution

The appearing party decides to add the following paragraph at the end of article 11 of the articles of association:

"The sole shareholder may also distribute interim dividends."

Fourth resolution

The appearing party decides to revoke the managers, Mr. Jan A.J. BOUT, Mr Mikkel Lyager OLSEN, and Mr Oystein FLINGTORP, and to give them discharge for the performance of their mandate.

Fifth resolution

The appearing party decides to grant a mandate with an unlimited duration to the remaining manager, Mr. Jeffrey S. CAMPBELL, and to attribute the category A to said manager.

Sixth resolution

The appearing party decides to appoint Mr Thomas J. SPELLMAN, company director, born on March 3, 1964 in New-York, United States of America, residing professionally in 440 Route 22 East, Bridgewater, New Jersey 08807, United States of America, as manager of the category A for an unlimited duration.

Seventh resolution

The appearing party decides to appoint Mr Sinan SAR, company director, born on June 5, 1980 in Luxembourg, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, and Mr. Gérard BIRCHEN, company director, born on December 13, 1961 in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, as managers of the category B for an unlimited duration.

Eighth resolution

The appearing party decides to transfer the registered office from L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, to L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately nine hundred and fifty euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente et un mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

"ALPHARMA BERMUDA GP", un "partnership" dûment constitué et régi par le droit des Bermudes, avec siège à Chancery Hall, 52, Reid Street, Hamilton HM 12, Bermudes,

représenté par Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée "ALPHARMA (LUXEMBOURG), S.à r.l.", ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, R.C.S. Luxembourg B 67123, constituée par acte de Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg, le 6 novembre 1998, publié au Mémorial C numéro 53 du 29 janvier 1999, et dont les statuts ont été modifiés par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 12 juillet 2000, publié au Mémorial C numéro 90 du 7 février 2001, et par acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg, le 18 mars 2004, publié au Mémorial C numéro 585 du 8 juin 2004,

et que le comparant a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le comparant décide de modifier l'article 8 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 8.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le gérant ou le conseil de gérance selon le cas, a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

En cas de gérant unique, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le gérant ou le conseil de gérance selon le cas, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Un ou plusieurs gérants peuvent assister à une réunion par conférence téléphonique ou un autre moyen de communication similaire partant du Luxembourg et permettant ainsi à plusieurs personnes y prenant part de communiquer entre eux simultanément. Cette participation est considérée comme une présence physique à la réunion. La décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés au même contenu, signés par tous les membres ayant participé.

Une résolution écrite, signée par tous les gérants, a la même validité que si elle avait été adoptée par le conseil de gérance dûment convoqué et tenu.

La décision peut être documentée dans un seul document ou plusieurs documents séparés au même contenu, signé par tous les membres ayant participé."

Deuxième résolution

Le comparant décide de modifier l'article 9 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 9.** L'année sociale commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année."

Troisième résolution

Le comparant décide d'ajouter l'alinéa suivant à la fin de l'article 11 des statuts:
"L'associé unique est en outre habilité à verser des acomptes sur dividendes."

Quatrième résolution

Le comparant décide de révoquer les gérants, Monsieur Jan A.J. BOUT, Monsieur Mikkel Lyager OLSEN, et Monsieur Oystein FLINGTORP, et de leur donner décharge pour l'exercice de leur mandat.

Cinquième résolution

Le comparant décide d'accorder un mandat à durée indéterminée au gérant restant, Monsieur Jeffrey S. CAMPBELL, et d'attribuer la catégorie A à ce gérant.

Sixième résolution

Le comparant décide de nommer Monsieur Thomas J. SPELLMAN, administrateur de sociétés, né le 3 mars 1964 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à 440 Route 22 East, Bridgewater, New Jersey 08807, Etats-Unis d'Amérique, comme gérant de la catégorie A pour une durée indéterminée.

Septième résolution

Le comparant décide de nommer Monsieur Sinan SAR, administrateur de sociétés, né le 5 juin 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né le 13 décembre 1961 à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme gérants de la catégorie B pour une durée indéterminée.

Huitième résolution

Le comparant décide de transférer le siège social de L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de neuf cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: ROZANSKI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 avril 2008, Relation GRE/2008/1542. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008056942/231/170.

(080063625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Icipu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 75.958.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057256/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03413. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Sorelu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 43.534.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 7 août 2007

- Le siège social a été transféré de L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve à L-1331, Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SORELU S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008057210/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08888. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

T2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 134.846.

Extrait des décisions des associés prises en date du 15 avril 2008

Le siège social a été transféré de 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, à Centre Rosenstiel 8, rue Beck, L-1222 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour T2 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008057215/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08708. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Invista Real Estate Opportunity Fund Witney S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.788,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 137.256.

In the year Two Thousand and Eight, on the Twenty-Eighth day of March.

Before Us, Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Invista Real Estate Opportunity Fund Holding Sàrl, a société à responsabilité limitée, with registered office in 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg under number B 136.326 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Ms. Petra Mala, lawyer, residing in Luxembourg, acting by virtue of a proxy given on 27 March 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares to be the sole current shareholder of Invista Real Estate Opportunity Fund Witney Sàrl, a société à responsabilité limitée, with registered office in 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, in the process of registration with the Trade and Company Registry of Luxembourg, incorporated by deed of Maître Henri Beck, notary public residing in Echternach, on 19 March 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

(a) Conversion of the currency of the share capital from EUR to GBP, using the exchange rate of 1 EUR/0.78308 GBP so that the share capital will amount to GBP 9,788 and will be represented by 9,788 shares with a nominal value of GBP 1 each;

(b) Subsequent amendment of Article 6 of the articles of association of the Company;

(c) Miscellaneous.

The Sole Shareholder requests the notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to convert the currency of the share capital from Euro to Pound Sterling, using the exchange rate of 1 EUR/0.78308 GBP so that the share capital currently amounting to Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 12,500) and represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares (parts sociales) will amount to Nine Thousand Seven Hundred and Eighty Eight Pounds Sterling (GBP 9,788) and will be represented by nine thousand seven hundred and eighty eight (9,788) shares (parts sociales) with a nominal value of GBP 1 each.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 6.1.1, of the Company's articles of association, which will henceforth have the following wording:

"6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at NINE THOUSAND SEVEN HUNDRED AND EIGHTY EIGHT POUNDS STERLING (GBP 9,788,-) divided into nine thousand seven hundred and eighty eight (9,788) shares of One Pound Sterling (GBP 1,-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1.400.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party, is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Invista Real Estate Opportunity Fund Holding Sàrl, ayant son siège social au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.326 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Mlle Petra Mala, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 27 mars 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant déclare être l'associé unique de la société à responsabilité limitée, Invista Real Estate Opportunity Fund Witney Sàrl, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach en date du 19 mars 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

(a) Conversion de la monnaie du capital social de EUR à GBP, en utilisant le taux de change de 1 EUR/0,78308 GBP en sorte que le capital social sera d'un montant de 9.788 GBP et sera représenté par 9.788 parts sociales d'une valeur nominale de GBP 1 chacune;

(b) Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société;

(c) Divers.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de convertir la monnaie du capital social de euro à livre, en utilisant le taux de change de 1 EUR/0,78308 GBP en sorte que le capital social actuellement d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) et représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales s'élèvera à neuf mille sept cent quatre-vingt-huit livres (GBP 9.788) et sera représenté par neuf mille sept cent quatre-vingt-huit (9.788) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 1 chacune.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, L'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 6.1.1 des statuts de la Société qui doit être lu comme suit:

"6.1.1 - Le capital social est fixé à NEUF MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-HUIT LIVRES (GBP 9.788) représenté par neuf mille sept cent quatre-vingt-huit (9.788) parts sociales de UN LIVRE (GBP 1,-) chacune, toutes entièrement libérées et souscrites."

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont évalués à environ EUR 1.400.-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. MALA, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 7 avril 2008, LAC/2008/14020. — Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/04/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008056946/208/105.

(080063477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Europe Invest & Associés, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 117.796.

Extrait du procès verbal de délibération du conseil d'administration du 23 avril 2008

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 avril 2008 au siège de la société que:

Première résolution

Le Conseil prend note de la démission de Monsieur Bjorn MEUER en tant qu'administrateur de la société et l'accepte.

Deuxième résolution

Le Conseil décide de coopter en remplacement de Monsieur Bjorn MEUER, administrateur démissionnaire, Monsieur Jérôme BACH, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

Le mandat de ce dernier prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008057037/1729/23.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09504. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Scandinavian Bullet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 8.972.200,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.235.

—
Extrait des décisions des associés prises en date du 15 avril 2008

Le siège social a été transféré de 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, à Centre Rosenstiel 8, rue Beck, L-1222 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Scandinavian Bullet S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008057224/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08692. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Triton Masterluxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 70.000,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 121.037.

—
Extrait des décisions des associés prises en date du 15 avril 2008

Le siège social a été transféré de 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, à Centre Rosenstiel 8, rue Beck, L-1222 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton Masterluxco 2 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008057225/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08691. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

AERIUM Properties 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.648.

—
In the year two thousand eight, on the twentieth day of March

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"CELSIUS EUROPEAN HOLDINGS S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 223,000.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 125.726 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Eric Cadilhac, lawyer, residing in Luxembourg, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact, by virtue of a proxy granted on 20 March 2008.

Said proxy signed ne varietur by the representative of the appearing party and by the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as here above, requested the undersigned notary to record that it is the sole shareholder of "AERIUM Properties 1 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, (i) having its registered office at 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, (ii) incorporated following a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven (Grand-Duchy of Luxembourg), of 15 October 2003, published in the Mémorial C n ° 1244 dated as of 25 November 2003, (iii) registered with the

Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-96.648, (iv) the articles of incorporation of which have not yet been amended, (v) the corporate capital of which is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) (the "Company"), and that it has the powers vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Company's articles of incorporation.

The Sole Shareholder, represented as here above, recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the subscribed capital by an amount of four hundred eighty-seven thousand and five hundred Euro (EUR 487,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to five hundred thousand Euro (EUR 500,000).

2. To issue forty-eight thousand and seven hundred fifty (48,750) new shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3. To accept subscription for these new shares and to accept payment in full for such new shares, together with the payment of a share premium in an aggregate amount of two million seven hundred fifty-eight thousand six hundred forty-nine Euro and one cent (EUR 2,758,649.01), by a contribution in kind.

4. To amend paragraph one of article 6 of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

5. Miscellaneous.

The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Thereafter, the Sole Shareholder, represented as hereabove, has taken the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the subscribed capital by an amount of four hundred eighty-seven thousand and five hundred Euro (EUR 487,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to five hundred Euro (EUR 500,000).

Second Resolution

The Sole Shareholder resolved to issue forty-eight thousand seven hundred and fifty (48,750) new shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

The appearing party declared to subscribe for forty-eight thousand seven hundred and fifty (48,750) new shares and to make payment in full for each such new share thus subscribed, together with an aggregate share premium on all shares taken together in an amount of two million seven hundred fifty-eight thousand six hundred forty-nine Euro and one cent (EUR 2,758,649.01) by a contribution in kind consisting of a conversion of receivables by the Company to the appearing party for a total amount of three million two hundred forty-six thousand one hundred forty-nine Euro and one cent (EUR 3,246,149.01) after set off (the "Contribution").

The appearing party declared that there subsist no impediments, restriction or limitation to the free conversion of the Contribution entered into between the Company and the appearing party and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform such conversion.

Proof of the existence of such Contribution has been given to the undersigned notary.

Third Resolution

Thereupon the Sole Shareholder, resolved to accept the above referred subscription and payment in kind with the Contribution for the forty-eight thousand seven hundred and fifty (48,750) new shares.

Fourth Resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

"The Company's share capital is set at five hundred thousand Euro (EUR 500,000) represented by fifty thousand (50,000) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at nineteen thousand euro.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed was worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, known by the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt mars.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«CELSIUS EUROPEAN HOLDINGS S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social EUR 223.000,-, immatriculée au Registre des Commerces et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.726 (l' «Associé Unique»),

représentée aux fins des présentes par M^e Eric Cadilhac, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 20 mars 2008.

La dite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La comparante, représentée comme mentionné ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter qu'elle est l'associé unique de «AERIUM Properties 1 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, (i) ayant son siège social au 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (ii) constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 octobre 2003, publié au Mémorial C n^o 1244 du 25 novembre 2003, (iii) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-96.648, (iv) les statuts de laquelle n'ont pas encore été modifiés, (v) dont le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) (la «Société»), et qu'il est investi de tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des associés conformément aux statuts de la Société.

L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euro (EUR 487.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) à cinq cent mille euro (EUR 500.000,-).

2 Émission de quarante-huit mille sept cent cinquante (48.750) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de dix euro (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de deux millions sept cent cinquante-huit mille six cent quarante-neuf euro et un cent (EUR 2.758.649,01), par un apport en nature.

4 Modification du paragraphe un de l'article 6 des statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

5 Divers.

La présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euro (EUR 487.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) à cinq cent mille euro (EUR 500.000,-).

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre quarante-huit mille sept cent cinquante (48.750) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de dix euro (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

La comparante a déclaré souscrire quarante-huit mille sept cent cinquante (48.750) parts sociales nouvelles et de payer entièrement chacune de ces parts sociales nouvelles souscrites, avec une prime d'émission de deux millions sept cent cinquante-huit mille six cent quarante-neuf euro et un cent (EUR 2.758.649,01) par un apport en nature consistant en une conversion de créances de la Société envers la comparante pour un montant total de trois millions deux cent quarante six mille cent quarante-neuf euro et un cent (EUR 3.246.149,01) après déduction (l' «Apport»).

La comparante a déclaré qu'il ne subsiste aucun obstacle, restriction ou limitation à la libre conversion de l'Apport conclu entre la Société et la comparante et que des instructions valables ont été données afin de mener à bien toutes les notifications, enregistrements ou autres formalités nécessaires afin de réaliser cette conversion.

La preuve de l'existence de cet Apport a été donnée au notaire soussigné.

Troisième résolution

Ensuite, l'Associé Unique a décidé d'accepter la souscription et le paiement en nature de l'Apport mentionné ci-dessus pour les quarante-huit mille sept cent cinquante (48.750).

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à la somme de cinq cent mille euro (EUR 500.000,-) représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales d'une valeur de dix euro (EUR 10,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à dix-neuf mille euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. CADILHAC, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 mars 2008. Relation: EAC/2008/4219. - Reçu seize mille deux cent trente Euros soixante-quinze Cents (3.246.149,01.- à 0,5 % = 16.230,75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008056947/239/154.

(080063472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Midmac Holding Corporation S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 12.669.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MIDMAC HOLDING CORPORATION S.A.

Services Généraux de Gestion S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008057244/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08564. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Lobster Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 116.680.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LOBSTER HOLDING S.à r.l.

Signature / Signature

Class A Manager / Class B Manager

Référence de publication: 2008057245/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08567. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

KLC Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 109.723.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KLC HOLDINGS S.A.

J. BAXTER / P. MESTDAGH

Director of A category / Director of B category

Référence de publication: 2008057242/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08555. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Blast S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 119.463.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Blast S. à r.l.

L. DEMARCHI / S. KRANCENBLUM

Gérant de Cat. A / Gérant de Cat. B

Référence de publication: 2008057243/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08561. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Graphik und Print-Gap A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 84.848.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057251/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06675. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Heralux, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 25.868.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société HERALUX

ACSG (EUROPE)

Signature

Référence de publication: 2008057291/682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08899. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Financière de Hotton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 202.000,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 84.513.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Philippe LAMBERT

Référence de publication: 2008057308/1559/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09130. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Anista S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8280 Kehlen, 18A, rue de Mamer.
R.C.S. Luxembourg B 83.092.

Le bilan au 14 juillet 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ulf Ottosson.

Référence de publication: 2008057310/1559/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09137. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Property Leasing SA, Société Anonyme.

Siège social: L-7750 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith.
R.C.S. Luxembourg B 7.044.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 16 avril 2008.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008057311/2258/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07864. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

hop communication sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 123.375.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Lucie TOBES

Référence de publication: 2008057307/1559/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09133. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Pan Asia Special Opportunities Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 59.821.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Pour PAN ASIA SPECIAL OPPORTUNITIES FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008057305/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07321. - Reçu 68,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Alpha Investimenti Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 74.023.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Pour ALPHA INVESTIMENTI SICAV, SICAV
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008057306/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07316. - Reçu 68,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Garret Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 87.641.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057294/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09282. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Recem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 45.044.

Le bilan 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008057298/4685/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09340. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Euler Hermes Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 36.134.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société EULER HERMES RE
Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.
Signature

Référence de publication: 2008057290/682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08901. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Agat Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 78.214.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société AGAT RE
SINSER (Luxembourg) S.A.R.L.
Signature

Référence de publication: 2008057292/682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08898. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Vattenfall Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 49.528.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société VATTENFALL REINSURANCE S.A.
SINSER (Luxembourg) S.A.R.L.
Signature

Référence de publication: 2008057293/682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08896. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

LEI BS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 121.739.

Le bilan (abrégé) au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Jacques de Patoul.

Référence de publication: 2008057272/710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08644. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Valve Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 925.900,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 105.334.

Extrait des décisions des associés prises en date du 15 avril 2008

Le siège social a été transféré de 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, à Centre Rosenstiel 8, rue Beck, L-1222 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Valve Luxco S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008057237/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08672. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Stratinvest Insurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 92.038.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008057418/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07415. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Oesling Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Beelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 138.031.

STATUTS

L'an deux mille huit, le trois avril.

Par-devant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch,

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Heinz HANSEN, gérant, demeurant à B-4780 Saint-Vith, 16, Aachenerstrasse,
- 2.- Madame Anna Maria SPODEN, gérante, demeurant à B-4780 Saint-Vith, 16, Aachenerstrasse,
- 3.- Monsieur Eric HANSEN, ingénieur civil, demeurant à L-7440 Lintgen, 8A, rue de Diekirch,
- 4.- Mademoiselle Katrin HANSEN, expert-comptable, demeurant à B-4780 Saint-Vith, 38, Rodterstrasse.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit;

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «OESLING INVEST».

La société peut avoir un actionnaire unique ou plusieurs actionnaires.

Cette société aura son siège social à Weiswampach.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique en tout autre endroit de la même localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, le Conseil d'Administration ou l'administrateur unique, en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société,

pourra transférer provisoirement le siège social dans un autre pays mais le siège sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique,

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine et autres droits s'attachant à ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets et autres droits s'attachant à ces brevets ou pouvant les compléter, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle pourra emprunter et accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE HUIT CENTS EUROS (€ 396.800.-), représenté par CENT VINGT-QUATRE (124) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Art. 4. Tant que la société ne compte qu'un actionnaire unique, elle peut être administrée par un administrateur unique, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique de la société.

Si la société compte plus qu'un actionnaire, elle sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. La durée du mandat est de six ans au plus.

Ils sont révocables en tout temps par l'assemblée générale. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera considérée automatiquement comme une référence à l'administrateur unique tant que la société ne compte qu'un seul actionnaire.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, elle doit désigner un représentant permanent qui la représentera, conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Art. 5. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour faire tous actes d'administration et de disposition qui intéressent la société; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence; il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le Conseil d'Administration désigne son président. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Ses décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.

Le Conseil peut, conformément à l'article 60 de la loi concernant les sociétés commerciales, déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne la gestion à des administrateurs, directeurs, gérants et autres, associés ou non-associés, dont la nomination, la révocation et les attributions sont réglées par le Conseil d'Administration.

La responsabilité de ces agents à raison de leur gestion se détermine conformément aux règles générales du mandat.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués aux délégués.

La société se trouve engagée valablement par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la seule signature de l'administrateur unique.

Les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant seront suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué ou de l'administrateur unique.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un commissaire au moins, il est nommé pour un terme de six ans au plus.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre. Par dérogation le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mil huit.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de mai à 17 heures, au siège social ou en tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour était un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Le Conseil d'Administration peut exiger que, pour assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions en effectue le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par un mandataire.

Art. 10. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Pour le cas où il n'existe qu'un associé unique, celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 12. La société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale votant dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi et par les statuts en matière de modifications des statuts ne touchant pas à l'objet ou à la forme de la société.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent souscrire les CENT-VINGT-QUATRE (124) actions comme suit:

1.- Monsieur Heinz HANSEN, cinquante-sept actions	57
2.- Madame Anna Maria SPODEN, cinquante-sept actions	57
3.- Monsieur Eric HANSEN, cinq actions	5
4.- Mademoiselle Katrin HANSEN, cinq actions	5
Total: CENT VINGT-QUATRE actions	124

Toutes les actions ont été souscrites et libérées intégralement par les actionnaires par un apport en nature consistant en CENT VINGT-QUATRE (124) actions (sur les cent vingt-cinq existantes) qu'ils détiennent dans les mêmes proportions que ci-dessus dans la société HASPOLUX AG, une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social à L-9991 Weiswampach, 2, Beelerstrooss, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B94527.

Monsieur Heinz HANSEN ayant conservé une action, le nombre total d'actions apportées représente 124/125ème du capital de la société HASPOLUX AG, évalué à la somme de TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE HUIT CENTS EUROS (€ 396.800.-).

Un rapport d'évaluation a été émis par Monsieur Alain KOHNEN, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle à L-9991 Weiswampach, 61, Gruus Stroos suivant lequel l'apport en nature de CENT VINGT-QUATRE (124) actions de la société HASPOLUX AG a été décrit et évalué.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

«In Ausführung von Artikel 26-1 des Gesetzes vom 10. August 1915 haben wir die durch die Gründer der Aktiengesellschaft "OESLING INVEST" ermittelte Bewertung der gelegentlich der Gesellschaftsgründung einzubringenden Sacheinlagen geprüft.

Im übrigen umfasste unsere Prüfung sämtliche Prüfungshandlungen, welche wir unter den gegebenen Umständen für erforderlich hielten, bezüglich Eigentum, Bewertung und mögliche Belastung der Sacheinlagen, in Übereinstimmung mit den durch das Institut der Wirtschaftsprüfer erlassenen Prüfungsempfehlungen in bezug auf Sacheinlagen.

Diese Sacheinlagen bestehen ausschließlich aus Inhaberaktien, die Herrn Heinz HANSEN, Herrn Eric HANSEN, Frau Anna Maria HANSEN-SPODEN und Frau Katrin HANSEN gehören, bewertet durch die Gründer mit 396.800 €. Aufgrund unserer Prüfung erscheint uns die Wertschätzung der Sacheinlagen von 396.800 € angemessen.

Die Vergütung für diese mit 396.800 € bewerteten Sacheinlagen durch die Ausgabe an die Einbringer von insgesamt 124 Aktien ohne Nennwert mit einem Pariwert bei der Gründung von je 3.200 EUR erfolgt somit aufgrund der Wertschätzung dieser Einlagen. Diese Aktien werden ausgegeben an die Einbringer im Verhältnis einer Aktie der neu gegründeten Gesellschaft für eine eingebrachte Aktie.

Das Gesellschaftskapital beträgt somit 396.800 EUR, dargestellt durch 124 Aktien ohne Bezeichnung eines Nennwerts. Abschließend, nach dem Ergebnis unserer Prüfung, in Übereinstimmung mit den Prüfungsempfehlungen des Instituts der Wirtschaftsprüfer (IRE) in bezug auf Sacheinlagen bestätigen wir, dass:

- die Beschreibung der Sacheinlagen mit der erforderlichen Genauigkeit und Übersichtlichkeit erstellt wurde;
- die aus der Bewertung der Sacheinlagen ermittelten Werte nicht niedriger sind als der Pariwert der zu deren Vergütung auszugebenden Aktien;...».

Ce rapport signé "ne varietur" par le notaire restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété juridique et économique a été donnée au notaire instrumentant.

Réalisation effective de l'apport

Les apporteurs ci-dessus déclarent que:

- ils sont les seuls pleins propriétaires des actions apportées et possèdent les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels eux-mêmes ou une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs, que les actions sont libres de tout gage, engagement, garantie ou autre charge pouvant les grever et qu'elles sont à la libre disposition des actionnaires.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, la société déclare que l'apport en nature consistant en au moins 65% du capital social d'une société de capitaux existante dans l'Union Européenne à une autre société existante dans l'Union Européenne, est fait sous le fruit des dispositions de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de DEUX MILLE EUROS (€ 2.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, et représentés comme dit ci-avant, ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

- 1.- L'adresse du siège social de la société est fixée à L-9991 Weiswampach, 2, Beelerstrooss.
- 2.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois:

Sont nommés administrateurs:

Monsieur Heinz HANSEN, Madame Anna Maria SPODEN, Monsieur Eric HANSEN, tous les trois préqualifiés.

La durée de leur mandat est fixée à six ans.

La rémunération des administrateurs est fixée par l'assemblée générale annuelle.

- 3) Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire: Mademoiselle Katrin HANSEN, préqualifiée.

La durée de son mandat est fixée à six ans.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Hansen, Spoden, E. Hansen, K. Hansen, THOLL.

Enregistré à Mersch, le 11 avril 2008. Relation: MER/2008/641. — Reçu douze euros, Droit fixe: 12.- €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 mars 2008.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2008056984/232/185.

(080062865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Crucible S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 12.744.

—
Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 4 avril 2008

M. James Alexander McKinley, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, démissionne de son mandat de commissaire de la société avec effet à partir du 14 avril 2008.

Mme Francesca Helen Heffernan, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est nommée commissaire de la société avec effet à partir du 14 avril 2008 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2008.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2008057399/1115/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06908. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Celltech Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 31.952.

—
Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 4 avril 2008

M. James Alexander McKinley, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, démissionne de son mandat de commissaire de la société avec effet à partir du 14 avril 2008.

Mme Francesca Helen Heffernan, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est nommée commissaire de la société avec effet à partir du 14 avril 2008 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2008.

Pour extrait conforme, destiné à la publication au Mémorial et au Registre de Commerce et des Sociétés.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2008057400/1115/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06904. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Anglo Coal Xiwan Project S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 100.826.

—
Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 4 avril 2008

M. James Alexander McKinley, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, démissionne de son mandat de commissaire de la société avec effet à partir du 14 avril 2008.

Mme Francesca Helen Heffernan, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est nommée commissaire de la société avec effet à partir du 14 avril 2008 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2008.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2008057401/1115/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06901. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Coiflux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 136.514.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 28.04.2008

L'associée unique représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée «COIFLUX S.à r.l.» avec siège social à L-1855 Luxembourg, 33, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 136.514

laquelle associée unique a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Unique résolution

a.- Confirmation de la gérante actuelle savoir Madame Yannick TESTI, commerçante, née à Luxembourg, le 17 janvier 1965, demeurant à L-6990 Rameldange, 50, rue Principale, comme gérante administrative, et

b.- Est nommé pour une durée indéterminée aux fonctions de gérante technique:

Madame THEIN Georgette

Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée et représentée par les signatures conjointes du gérant technique et du gérant administratif

Yannick TESTI.

Référence de publication: 2008057031/8926/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09532. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

VCM Investment III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 138.056.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, am neunten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg (Luxemburg).

Ist erschienen:

Die Gesellschaft VCM Mezzanine SICAV-FIS III, mit Sitz in 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach,

hier vertreten durch Marcel Bartnik, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, gemäß Beschluss der Gesellschafterversammlung der VCM Mezzanine SICAV-FIS III vom 07. April 2008, in Übereinstimmung mit der Gründungsurkunde dieser Gesellschaft, welche am 07. April 2008 durch den amtierenden Notar aufgenommen wurde.

Die Vollmacht nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Aktiengesellschaft, die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden.

I. Name, Sitz, Zweck und Dauer

Art. 1. Die Gesellschaft ist eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht und führt den Namen "VCM Investment III S.A.".

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Munsbach, Großherzogtum Luxemburg. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können jederzeit Filialen oder Geschäftsstellen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland gegründet werden.

Falls durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur die Gesellschaft in ihrer Tätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr zwischen dem Sitz der Gesellschaft und dem Ausland behindert wird oder falls eine solche Behinderung vorauszusehen ist, kann der Sitz der Gesellschaft durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates vorübergehend bis zur völligen Normalisierung der Verhältnisse in ein anderes Land verlegt werden. Eine solche Maßnahme berührt die luxemburgische Nationalität der Gesellschaft nicht.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form in anderen in- und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Art von Investierung, der Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder jede andere Weise, die Übertragung durch Verkauf, Tausch oder jede andere Weise von Wertpapieren jeder Art, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und der Entwicklung von in- und ausländischen Handels-, Industrie- oder Finanzgesellschaften beteiligen und sie kann diesen Gesellschaften jede Art von Beistand leisten, sei es in der Form von Darlehen, Garantien oder auf jede andere Weise.

Die Gesellschaft kann Anleihen in jedwelcher Form aufnehmen, Schuldverschreibungen ausgeben und Sicherheiten bestellen.

Allgemein kann die Gesellschaft alle Handels-, Industrie- oder Finanzgeschäfte betreiben und alle sonstigen Tätigkeiten ausüben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Art. 4. Die Gesellschaft ist auf unbeschränkte Zeit errichtet.

II. Aktienkapital

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-). Es ist in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-) eingeteilt und in voller Höhe einbezahlt.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher in derselben Form wie für Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn über Handelsgesellschaften einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen ("Gesetz von 1915") und zu den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

Art. 6. Die Aktien werden ausschließlich in Form von Namensaktien ausgegeben.

Am Gesellschaftssitz wird ein Register der Namensaktien geführt, welches jedem Aktionär zur Einsicht offen steht. Dieses Register enthält alle Angaben, welche von Artikel 39 des Gesetzes von 1915 vorgesehen sind. Das Eigentum an Namensaktien wird durch die Eintragung in dieses Register festgestellt.

Es können Aktienzertifikate ausgestellt werden, welche die Eintragung im Register bestätigen und von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet werden.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Eigentümer pro Aktie an; sollte der Besitz einer Aktie geteilt oder streitig sein, müssen diejenigen die ein Recht über die Aktie geltend machen, einen einzigen Bevollmächtigten ernennen um die Aktie bei der Gesellschaft zu vertreten. Die Gesellschaft kann den Gebrauch aller Rechte bezüglich dieser Aktie einstellen solange nicht eine einzige Person zum Besitzer der Aktie im Verhältnis zur Gesellschaft ernannt worden ist.

III. Verwaltungsrat

Art. 7. Der Verwaltungsrat der Gesellschaft besteht aus mindestens drei Mitgliedern, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird durch die Generalversammlung der Aktionäre bestimmt.

Art. 8. Der Verwaltungsrat ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Geschäfte vorzunehmen, welche nicht durch das Gesetz von 1915 oder durch diese Satzung ausdrücklich der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat vertritt die Gesellschaft gerichtlich und außergerichtlich. Durch die gemeinschaftliche Zeichnung je zweier Verwaltungsratsmitglieder wird die Gesellschaft Dritten gegenüber wirksam verpflichtet.

Art. 9. Die laufende Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die diesbezügliche Vertretung Dritten gegenüber können an die in Artikel 60 des Gesetzes von 1915 aufgeführten Personen übertragen werden; deren Ernennung, Abberufung, Befugnisse und Zeichnungsberechtigung werden durch den Verwaltungsrat geregelt.

Ferner kann der Verwaltungsrat einzelne Aufgaben der Geschäftsführung an Ausschüsse, einzelne Verwaltungsratsmitglieder oder an dritte Personen oder Unternehmen übertragen und deren Zeichnungsberechtigung regeln. Er setzt die diesbezüglichen Vergütungen fest, welche von der Gesellschaft getragen werden.

Art. 10. Die Verwaltungsratsmitglieder werden durch die ordentliche Generalversammlung für die Dauer eines oder mehrerer Jahre bestellt.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten. Sie beginnt am Ende der Generalversammlung, welche die Verwaltungsräte bestellt und endet grundsätzlich mit der Bestellung der Nachfolger.

Wird die Stelle eines Verwaltungsratsmitgliedes frei, so können die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. Die nächste Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor. Die Wiederwahl von Verwaltungsratsmitgliedern ist zulässig. Die Generalversammlung kann die Verwaltungsratsmitglieder jederzeit und ohne Angabe von Gründen abberufen.

Art. 11. Der Verwaltungsrat wird aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und einen oder mehrere stellvertretende Vorsitzende bestellen.

Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder bei dessen Verhinderung durch einen stellvertretenden Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitglieder einberufen. Die Einladung hat unter Mitteilung der Tagesordnung zumindest 14 Tage vor der Sitzung zu erfolgen, außer in Notfällen, in welchen Fällen die Art des Notfalls in der Einladung vermerkt wird. Auf diese Einladung kann übereinstimmend schriftlich, durch Telegramm, Telex, Telefax oder ähnliche

Kommunikationsmittel verzichtet werden. Eine Einladung ist nicht notwendig für Sitzungen, welche zu Zeitpunkten und an Orten abgehalten werden, die zuvor in einem Verwaltungsratsbeschluss bestimmt worden waren.

Sitzungen des Verwaltungsrates finden am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen, in der Einladung zu bestimmenden Ort statt.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich in der Sitzung des Verwaltungsrates mittels einer Vollmacht durch ein anderes Mitglied vertreten und sein Stimmrecht in seinem Namen ausüben lassen. Die Vollmacht kann privatschriftlich durch Fernschreiben, Telefax oder Telegramm erteilt werden. Ein Verwaltungsratsmitglied kann mehrere andere Verwaltungsratsmitglieder gleichzeitig vertreten.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann an einer Verwaltungsratssitzung im Wege einer telephonischen Konferenzschaltung oder durch ähnliche Kommunikationsmittel, welche ermöglichen, dass sämtliche Teilnehmer an der Sitzung einander hören können, teilnehmen und diese Teilnahme steht einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung gleich.

Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Die Beschlussfassung des Verwaltungsrates erfolgt mit einfacher Stimmenmehrheit der anwesenden und vertretenen Mitglieder. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Verwaltungsratsvorsitzenden.

Über die Verhandlungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates werden Protokolle geführt, welche vom Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet werden.

Auf Veranlassung eines jeden Verwaltungsratsmitglieds können Beschlüsse des Verwaltungsrates auch einstimmig durch Brief, Fernschreiben, Fernkopierer oder Telegramm gefasst werden. Schriftliche und von allen Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnete Beschlüsse stehen Beschlüssen auf Verwaltungsratssitzungen gleich. Solche Beschlüsse können von jedem Verwaltungsratsmitglied schriftlich, durch Telex, Telefax oder ähnliche Kommunikationsmittel gebilligt werden. Eine solche Billigung wird jedenfalls schriftlich bestätigt und die Bestätigung wird dem Beschlussprotokoll beizufügen sein.

IV. Überwachung

Art. 12. Die Gesellschaft unterliegt der Überwachung durch einen oder mehrere Rechnungsprüfer, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen. Die Generalversammlung bestimmt ihre Zahl und setzt ihre Vergütung fest.

Art. 13. Die Rechnungsprüfer haben ein unbeschränktes Aufsichts- und Prüfungsrecht über alle Geschäfte der Gesellschaft. Sie dürfen an Ort und Stelle Einsicht nehmen in die Bücher, den Schriftwechsel, die Protokolle und die sonstigen Geschäftsunterlagen der Gesellschaft.

Sie berichten der Generalversammlung über das Ergebnis ihrer Prüfung und unterbreiten nach ihrer Ansicht geeignete Vorschläge.

Art. 14. Die ordentliche Generalversammlung bestellt die Rechnungsprüfer für die Dauer eines oder mehrerer Jahre. Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten. Sie beginnt mit dem Ende der Generalversammlung, die sie bestellt und endet grundsätzlich mit der Bestellung der Nachfolger.

Die Wiederwahl der Rechnungsprüfer ist zulässig. Sie können jederzeit durch die Generalversammlung ohne Angabe von Gründen abberufen werden.

V. Generalversammlung der Aktionäre

Art. 15. Die ordnungsmäßig gebildete Versammlung der Aktionäre vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat jegliche Befugnis zur Anordnung, Ausführung oder Ratifizierung aller Handlungen im Hinblick auf die Geschäfte der Gesellschaft.

Die Generalversammlung wird durch den Verwaltungsrat einberufen. Sie kann auch auf Antrag von Aktionären, welche wenigstens 1/10 des Gesellschaftskapitals vertreten, einberufen werden.

Art. 16. Die ordentliche Generalversammlung findet am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einladung bestimmten Ort der Gemeinde des Gesellschaftssitzes jeweils um 14:30 Uhr am vierten Mittwoch des Monats April eines jeden Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen Tag fällt, der in Luxemburg nicht Bankarbeitstag ist, am nächsten darauffolgenden Bankarbeitstag in Luxemburg statt.

Art. 17. Außerordentliche Generalversammlungen können jederzeit an einem beliebigen Ort innerhalb oder außerhalb des Großherzogtums Luxemburg einberufen werden.

Art. 18. Die Generalversammlung wird durch den Verwaltungsrat oder die Rechnungsprüfer einberufen. Sie muss binnen einer Frist von 15 Tagen einberufen werden, wenn Aktionäre, die ein Zehntel des Gesellschaftskapitals vertreten, den Verwaltungsrat oder die Rechnungsprüfer hierzu schriftlich unter Angabe der Tagesordnung auffordern.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt durch eingeschriebenen Brief. Sind alle Aktionäre in einer Generalversammlung anwesend oder vertreten, so können sie auf die Einhaltung der förmlichen Einberufung verzichten.

Vorsitzender der Generalversammlung ist der Vorsitzende des Verwaltungsrates oder, bei seiner Verhinderung, ein stellvertretender Vorsitzender, ein sonstiges Mitglied des Verwaltungsrates oder eine sonst von der Generalversammlung bestimmte Person.

Art. 19. Jeder Aktionär ist berechtigt, an der Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich aufgrund privatschriftlicher Vollmacht durch einen anderen Aktionär oder durch einen Dritten vertreten lassen.

Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Beschlüsse der Generalversammlung werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden und vertretenen Stimmen gefasst, sofern die Vorschriften des Gesetzes von 1915 keine anderweitigen Bestimmungen treffen. Über die Verhandlungen und Beschlüsse der Generalversammlungen werden Protokolle geführt, die vom jeweiligen Vorsitzenden unterzeichnet werden.

VI. Rechnungslegung

Art. 20. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

Art. 21. Der Verwaltungsrat stellt nach Ablauf eines jeden Jahres eine Bilanz sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung auf. Es werden jährlich wenigstens fünf Prozent des Reingewinnes vorweg dem gesetzlichen Reservefonds so lange zugeführt bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals ausmacht.

Mindestens einen Monat vor der ordentlichen Generalversammlung legt der Verwaltungsrat die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft den Rechnungsprüfern vor, die ihrerseits der Generalversammlung Bericht erstatten.

Die Generalversammlung befindet über die Bilanz sowie über die Gewinn- und Verlustrechnung und bestimmt über die Verwendung des Jahresgewinns. Sie kann im Rahmen der Bestimmungen des Gesetzes von 1915 aus den verteilungsfähigen Gewinnen und Reserven die Ausschüttung einer Dividende beschließen.

Gemäß Artikel 72-2 des Gesetzes von 1915 ist der Verwaltungsrat ermächtigt, Interimdividenden als Abschlag auf die zu erwartende Dividendenberechtigung am Ende des Geschäftsjahres auszuzahlen.

VII. Auflösung der Gesellschaft

Art. 22. Wird die Gesellschaft durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst, so wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren durchgeführt. Die Generalversammlung setzt deren Befugnisse und Vergütung fest.

VIII. Schlussbestimmungen

Art. 23. Für sämtliche Punkte, welche durch diese Satzung nicht geregelt sind, gelten die luxemburgischen gesetzlichen Bestimmungen, insbesondere das Gesetz von 1915.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2008.
- 2) Die erste jährliche Generalversammlung wird im Kalenderjahr 2009 stattfinden.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Feststellung der Satzung erklären die Erschienenen, die dreihundertzehn (310) Aktien wie folgt zu zeichnen:

VCM Mezzanine SICAV-FIS III, vorgeannt; dreihundertzehn Aktien	310
Gesamtes Aktienkapital: Dreihundertzehn Aktien	310

Sämtliche Aktien wurden voll und bar eingezahlt; demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes von 1915 erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründerin schätzt die Kosten, Gebühren und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr 1.900,- Euro.

Generalversammlung

Die vorbezeichnete Partei, welche die Gesamtheit des übernommenen Grundkapitals vertritt und sich als ordnungsgemäß einberufen betrachtet, hat unmittelbar folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei festgelegt. Die Zahl der Rechnungsprüfer auf einen.
- 2.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- Ekkehart Kessel, VCM International S.à r.l., geboren am 22. Januar 1942 in Aachen, beruflich ansässig in 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxemburg

- Markus Gierke, LRI Invest S.A., geboren am 13. Juli 1968 in Saarburg, beruflich ansässig in 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach

- François Pauly, Sal. Oppenheim jr. & Cie. S.C.A., geboren am 03. Juni 1964 in Luxemburg, beruflich ansässig in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg

Ekkehart Kessel wird zum Verwaltungsratsvorsitzenden ernannt.

- 3.- Zum Rechnungsprüfer wird ernannt:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxemburg

4.- Die Anschrift der Gesellschaft lautet:

1C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach

5.- Die Aufträge der Verwaltungsratsmitglieder enden mit der Generalversammlung, die über das Geschäftsjahr 2012 befindet. Der Auftrag des Rechnungsprüfers endet mit der Generalversammlung des Geschäftsjahres 2009.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. BARTNIK- H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 avril 2008. LAC/2008/16150. - Reçu à 0,5%: cent cinquante-cinq euros (EUR 155,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABLICHTUNG, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den fünfundzwanzigsten April zweitausendacht.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008056956/242/211.

(080063328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Lorfinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 94.329.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057253/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05227. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Goethestrasse Immobilien A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 17.556.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 mars 2008

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2008:

- Mademoiselle Margret ASTOR, administrateur de sociétés, demeurant 40, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg, Président

- Madame Emily MOUSLEY, Director - Real Estate Finance, demeurant professionnellement 1 Portsoken Street, GB-Londres E1 8HZ

- Monsieur David GROSE, chartered accountant, demeurant professionnellement au 1 Portsoken Street, GB-Londres E1 8HZ

- Monsieur Georges KIOES, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant 52, rue des Sept Arpents, L-1139 Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057161/534/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07631. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Allco Solar Energy (Luxembourg) no 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 131.291.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 10 avril 2008

1. Monsieur André WIERZBICKI a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
2. Monsieur Jean Patrick CARON-DELION, administrateur de sociétés, né à Paris (France), le 24 mars 1966, demeurant à GB-EC4R 9AN Londres (Royaume-Uni), 45, King William Street, a été nommé gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 23/04/08.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Allco Solar Energy (Luxembourg) no 1 S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008057205/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08471. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Saltri S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 132.171.

—
Extrait des décisions des associés prises en date du 15 avril 2008

Le siège social a été transféré de 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, à Centre Rosenstiel 8, rue Beck, L-1222 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Saltri S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008057220/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08697. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Gefilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.
R.C.S. Luxembourg B 39.701.

—
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2008

Après avoir pris connaissance de la lettre de démission du commissaire, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé, à l'unanimité, les points suivants:

- Elle accepte la démission du commissaire, la s.a. Vericom, avec effet au 20 mars 2008.
- Elle désigne comme commissaire, avec effet au 31 mars 2008, la s.p.r.l. Jaka, sise à B-1300 Limal (Belgique), rue Champêtre, 2. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2013.

La séance est levée à 9.00 heures, l'ordre du jour étant épuisé.

I.F.A Holding s.a. / - / -
Signatures / Jacobs de Morant D / Boudry Fr

Référence de publication: 2008057367/1219/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07283. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Pontoon Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 224.175,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 117.246.

—
Extrait des décisions des associés prises en date du 15 avril 2008

Le siège social a été transféré de 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, à Centre Rosenstiei 8, rue Beck, L-1222 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Pontoon Luxco S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008057226/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08690. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Lomold License Holdings Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 138.055.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the eleventh of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

PALLISTER HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at 9, Columbus centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, and being registered under number 325948,

represented by Mr Pierre-Yves Champagnon, with professional address at 6 rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 04 April 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - registered office - object - duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Lomold License Holdings Luxembourg Sàrl" (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in

particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies in which it has a direct or indirect interest to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - shares

Art. 5. Capital. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - representation

Art. 7. Board of managers. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8 of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

1.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

1.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - allocation of profits

Art. 14. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the known creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

Subscription - payment

Thereupon, PALLISTER HOLDINGS LIMITED, prenamed and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand nine hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

SOLON DIRECTOR LIMITED, a company incorporated under the laws of the Commonwealth of the Bahamas, with registered office at Suite E-2, Union Court Building, Elizabeth Avenue and Shirley Street, Nassau, Bahamas.

2. The registered office of the Company is set at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

PALLISTER HOLDINGS LIMITED, une société constituée selon les lois des British Virgin Islands, ayant son siège social au 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée sous le numéro 325948

Ici représentée par Monsieur Pierre-Yves Champagnon, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 04 avril 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - siège social - objet social - durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Lomold License Holdings Luxembourg Sàrl" (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - parts sociales

Art. 5. Capital. Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - représentation

Art. 7. Conseil de gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'(ne) est(ont) pas nécessairement associé(s).

Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant, ou, par la signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8 des présents Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure ou un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou télécopie.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers identifiés de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

Souscription - libération

Ces faits exposés, PALLISTER HOLDINGS LIMITED, prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille neuf cent euros.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:
- SOLON DIRECTOR LIMITED, une société constituée selon les lois du Commonwealth of the Bahamas, ayant son siège social à Suite E-2, Union Court Building, Elizabeth Avenue and Shirley Street, Nassau, Bahamas.
2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Y. CHAMPAGNON - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 avril 2008. LAC/2008/16158. — Reçu à 0,5%: soixante-deux euros cinquante cents (EUR 62,50).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le vingt-cinq avril de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008056958/242/387.

(080063320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Ernest Hermes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 33A, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 74.555.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008057261/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08768. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Lux-Billard, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 42, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 99.405.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008057262/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08763. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Shipping Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.287.

Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 janvier 2005, acte publié au Mémorial C no 652 du 5 juillet 2005.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *SHIPPING LUX S.à r.l.*
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008057544/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08510. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Dematic Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.000.000,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 112.618.

—
Extrait des décisions des associés prises en date du 15 avril 2008

Le siège social a été transféré de 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, à Centre Rosenstiel 8, rue Beck, L-1222 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Dematic Holding S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008057229/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08686. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Royalpart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 54.064.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008057419/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07413. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Terbasin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 138.077.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of March.

Before us M^e Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PIERLIGHT INVESTMENTS S.A., a joint stock company under the Law of Panama, having its registered office at East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd Floor, Panama, Republic of Panama, registered with the Companies' Register of the Republic of Panama under number 550190, document 1063415, here represented by Mme Magali Zitella, private employee, having its professional residence in L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its/his here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société anonyme which it/he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Denomination - Registered office - Duration-object - Capital

Art. 1. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "TERBASIN S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Art. 2. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of the registered office by a resolution of the board of directors of the Company or, in the case of a sole director by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further, in particular in relation to real estates properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at thirty one thousand euros (EUR 31,000.-) consisting of three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The authorised capital, including the issued share capital, is fixed at three hundred ten thousand euros (EUR 310,000.-) divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

During the period of five years, from the date of the publication of these articles of incorporation, the Board of Directors is hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. When the shareholders resolve to increase the subscribed share capital by the issue of shares the pre-emptive right of the holders of shares may be exercised.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Administration - Supervision

Art. 6. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company., In that case, the General Meeting must appoint at

least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 7. The Board or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest.

All powers not expressly reserved by the Law of August 10, 1915 as amended or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or the Sole Director, as the case may be.

Art. 8. The Board shall appoint a chairman among its members; in his/her absence, the meeting will be presided by another member of the Board present at the meeting. Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive general meeting.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, or telex another director as his or her proxy. A director may represent one or several of his/her colleagues.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 9. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 10. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two members of the Board, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) by the sole signature of the managing director within the limits of the daily management or (iv) by the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Supervision

Art. 11. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Accounting year - General meetings

Art. 12. The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year.

Art. 13. In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting pursuant to the Law of August 10, 1915 as amended.

The notice to attend the General Meetings provided for by law shall govern the notice for. If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Each share is entitled to one vote.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 14. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 16. The annual General Meeting shall be held, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the last Tuesday of June at 10.00 a.m. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 as amended.

Transitory dispositions

- The first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation, shall terminate on the 31 December 2008.

- The first annual General Meeting shall be held in 2009.

Subscription

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the issued share capital upon incorporation as follows:

	shares
PIERLIGHT INVESTMENTS S.A., prenamed, three hundred and ten shares	310
Total: three hundred and ten shares	310

All the shares of a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each have been fully paid up by payment in cash and the amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) is now available to the corporation, evidence thereof was given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended have been observed.

Estimation - Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

Extraordinary general meeting

The above named party, representing the entire subscribed capital of the corporation and considering the meeting duly convoked, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the single shareholder has passed the following resolutions by its affirmative vote:

1) The registered office of the corporation is fixed in L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

2) Have been appointed as Directors of the Company:

- Nathalie MAGER, private employee, born in Longwy (France), on May 2, 1966, having professional residence in L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet;

- Helena TONINI-DI VITO, private employee, born in Messancy (Belgium), on September 8, 1968, having professional residence in L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet;

- Magali ZITELLA, private employee, born in Thionville (France), on December 15, 1972, having professional residence in L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

3) Has been appointed statutory auditor:

Kohnen & Associés S.à r.l., having its registered office in L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie-Adélaïde, R.C.S. Luxembourg B 114.190.

4) The Directors and auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholder(s) of the year 2013, unless they previously resign or are revoked.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PIERLIGHT INVESTMENTS S.A., une société anonyme de droit panaméen, avec siège social à East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd Floor, Panama, République de Panama, inscrite au Registre des sociétés de la République du Panama sous le numéro 550190, document 1063415, ici représentée par Madame Magali Zitella, employée privée, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée -Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «TERBASIN S.A.» (la «Société»).

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon le cas.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Un objet supplémentaire de la Société est, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, et pour son propre compte, l'acquisition et la vente de biens immobiliers ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé, comprenant le capital social émis, est fixé à trois cent dix mille euros (EUR 310.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Pendant une période de cinq ans, à partir de la publication des présents statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des actions et à conférer des options de souscription d'actions, aux personnes et dans les conditions jugées adaptées et plus particulièrement de procéder à une telle émission sans réserver pour les actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des actions ainsi émises.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution des actionnaires prise suivant les modalités requises pour la modification des présents statuts. Quand les actionnaires décident d'augmenter le capital souscrit par l'émission d'actions, le droit de préemption des détenteurs des actions pourra être exercé.

La Société pourra, dans les limites légales, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'administrateur unique.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil ou l'administrateur unique, selon le cas, peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 10. La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) selon le cas, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le dernier mardi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- Le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 2008.

- L'assemblée générale annuelle se réunira pour la première fois en 2009.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire le capital comme suit:

	actions
PIERLIGHT INVESTMENTS S.A., prénommée, trois cent dix actions	310
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le siège social est fixé à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- Nathalie MAGER, employée privée, née à Longwy (France), le 2 mai 1966, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet;

- Helena TONINI-DI VITO, employée privée, née à Messancy (Belgique), le 8 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet;

- Magali ZITELLA, employée privée, née à Thionville (France), le 15 décembre 1972, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Kohnen & Associés S.à r.l, avec siège social à L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie-Adélaïde, R.C.S. Luxembourg B 114.190.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, représentés comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: Zitella, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 9 avril 2008, LAC/2008/14524. — Reçu à 0,50 % cent cinquante-cinq Euros (€ 155.-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 avril 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008057018/202/382.

(080063505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Comit Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 137.243.

Auszug aus dem Protokoll der Beschlüsse des Gesellschafters, gehalten am 9. April 2008

Der Gesellschafter hat beschlossen:

- Herrn Stephan SEIDENSCHWARZ, geboren am 22. Mai 1974 in Ingolstadt, Deutschland, wohnhaft Haibach, 148, A-4785 Freinberg, Österreich,

- Herrn Helmut STREIT, geboren am 26. Oktober 1961 in Mondorf, Luxemburg, wohnhaft 40, rue E. Beres, L-1232 Howald

als Bevollmächtigte der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer zu ernennen.

Beide Bevollmächtigten sind zuständig für die tägliche Geschäftsführung.

Luxemburg, den 18. April 2008.

Für die Richtigkeit des Auszugs

Unterschrift

Référence de publication: 2008057160/534/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07656. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Royalpart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 54.064.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008057420/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07412. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Royalpart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 54.064.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008057421/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07411. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Lux Signalisation S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5240 Sandweiler, 11A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 95.364.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008057465/8920/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09062. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Royalpart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 54.064.

Le bilan au 31.12.2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008057422/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07409. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Royalpart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 54.064.

Le bilan au 31.12.2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008057423/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07408. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

F.B.W. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1862 Luxembourg, 5, rue Arthur Knaff.

R.C.S. Luxembourg B 93.312.

Le bilan au 31.12.2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008057428/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08801. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Lux Signalisation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5240 Sandweiler, 11A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 95.364.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008057466/8920/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09064. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Financière des Bergues S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 40.836.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2008057417/687/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08758. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

S.M.L. Automobilhandel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1248 Luxembourg, 45, rue de Bouillon.

R.C.S. Luxembourg B 66.484.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008057424/820/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08319. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

F.B.W. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1862 Luxembourg, 5, rue Arthur Knaff.

R.C.S. Luxembourg B 93.312.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008057430/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08804. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Daw S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 70.827.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057533/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09296. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.
